



## Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2023-06/13

## Séance du 28 septembre 2023

Date de la convocation :

21 septembre 2023

Affichage de la convocation :

22 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, vingt-huit septembre, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Bernard MATEOS, Michèle ALVES, Alain VIEUX, Muriel BRUGNOT, Anaïs TEYSSONNEYRE, Syve-Line TAN, Nikita FERRACHAT.

Nombre de conseillers :

<b>en exercice :</b>	<b>27</b>
présents :	16
procurations :	8
absents :	3
votants :	24

EXCUSES : Yvan HERZIG (Procuration à C. CHARTON), Rodolphe EZNACK (Procuration à E. GUILLET), Stratos TSALAPATIS (Procuration à N. BOURGEOIS), Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Anne CHAMPETINAUD (Procuration à N. FERRACHAT), Yann LEONET (Procuration à S-L. TAN), Lindsay DIAS (Procuration à A. TEYSSONNEYRE), Danièle GREAU (Procuration à L. EXTIER-PONS)

ABSENTS : Robert HERPOYAN, Mathieu LAURAIN, Romain GAILLARD.

Alain VIEUX a été élu secrétaire de séance.

### CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CCMP ET LES STRUCTURES PETITE ENFANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU

Monsieur le rapporteur rappelle que la CCMP est compétente en matière d'enseignement musical en milieu scolaire et dans les structures petite enfance (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant et Relais Petite Enfance).

Une convention avec l'Education Nationale est en place de longue date mais les interventions dans les structures petite enfance n'avait jusque-là jamais été formalisées. Un cadre minimal répartissant les rôles de chacun est proposé via une convention élaborée en lien avec les services communautaires.

Pour rappel, les interventions des professeurs de musiques dans les structures municipales (écoles ou crèches) sont gratuites.

Le modèle type de convention proposé au conseil municipal a été présenté et validé en conseil communautaire le 26 Septembre 2023.

Chaque commune bénéficiant des interventions des professeurs de musique de l'AMD doit ensuite délibérer pour valider cette convention.

**VU** le projet de convention de partenariat entre la CCMP et les structures petites enfances de la CCMP ;

**VU** la délibération prise par la CCMP en date du 26 Septembre 2023 validant le projet de convention ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**VALIDE** la convention telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération ;

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant ;

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Le Maire  
Pierre GOUBET

